

ATTESTATION D'HEBERGEMENT CMU / AME

Monsieur, Madame, Mademoiselle (nom, prénom) :

Domicilié(e) :

Après avoir pris connaissance des articles L114-13 du Code la Sécurité Sociale et 441-1 du Code Pénal,

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur :

héberger Monsieur, Madame, Mademoiselle (nom, prénom) :

gratuitement à mon domicile situé

depuis le :

A Paris, le

Signature :

NB : cette mise à disposition d'un hébergement gratuit, même précaire, constitue un avantage en nature, dont le montant, déterminé par barème, est pris en considération dans les ressources du demandeur.

*Article L114-13 du Code de la Sécurité Sociale : « Est passible d'une amende de 5 000 euros quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir, ou faire obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations de toute nature, liquidées et versées par les organismes de protection sociale, qui ne sont pas dues, sans préjudice des peines résultant de l'application d'autres lois, le cas échéant ».

Article 441-1 du Code Pénal : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende ».



À chaque public, son numéro :

Assurés

36 46*

Professionnels de santé

0 811 709 075*

Employeurs

0 811 712 726*

* prix d'un appel local depuis un poste fixe



Activités et sites certifiés sur
<http://www.afaq.org/certification=240631107417>